

la commission le 25 juillet 1962, et qu'à part une éraflure au visage, il semblait en bon état physique.

Entre le mois de juillet 1962 et le mois d'octobre 1963, le directeur a eu d'autres entrevues avec Gunn, mais il n'y fut jamais question de voies de fait.

Le commissaire, dans le rapport qu'il m'a remis, répète ce que lui a fait savoir le directeur régional des pénitenciers pour la province de Québec, soit:

«J'ai l'impression que les fonctionnaires qui se sont rendus coupables d'un emploi illégal et excessif de la force dans le cas du détenu Gunn (et peut-être d'autres détenus), pendant la période critique qui a suivi l'émeute du 16 juin 1962, étaient membres de ce qu'on appelle «les équipes de matraqueurs», qui exerçaient leur activité dans l'institution avant la nomination de M. LeCorre au poste de directeur et qu'on a mentionnés à plusieurs reprises au cours de l'enquête sur l'émeute menée, l'été dernier, sous la présidence de M. J.-C.-A. LaFerrière, directeur de la formation des détenus.»

Le directeur LeCorre a interdit le recours abusif à la force au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul.

Cet incident extrêmement regrettable souligne à nouveau la nécessité d'un bon programme de formation du personnel au sein du Service des pénitenciers. J'ai le plaisir d'annoncer que, le 8 octobre, vingt-trois jeunes recrues destinées au Service des pénitenciers dans la région de Québec ont commencé un cours de formation de huit semaines au collège du personnel des pénitenciers de Québec, avant de commencer leur travail dans les diverses institutions. Cette période d'instruction et de formation de tous les nouveaux gardiens sera, aussitôt que possible, portée à trois mois.

Le nouveau programme de formation du personnel, qui s'étendra à tout le pays d'ici le mois d'avril de l'année prochaine, devrait faire beaucoup pour éviter des incidents comme celui de Saint-Vincent-de-Paul qui sont, en soi, le résultat d'un manque de préparation du personnel aux tâches dont il doit s'acquitter.

LE SUCRE

MESURES VISANT À ENCOURAGER L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu que la demande de sucre est forte dans le monde présentement, le gouvernement serait-il disposé à fournir des encouragements supplémentaires et à stabiliser l'industrie de la betterave su-

[M. l'Orateur.]

crière au Canada afin d'accroître la production locale de sucre?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Il va sans dire que la question porte sur un aspect important de la ligne de conduite ministérielle. Je ne saurais donc y répondre à l'appel de l'ordre du jour mais, si mon honorable ami veut bien inscrire sa question au *Feuilleton*, je ferai tout ce que je pourrai pour lui fournir une réponse complète.

(Texte)

L'AGRICULTURE

DEMANDE DES AGRICULTEURS DE L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je voudrais poser une question à l'honorable ministre d'État, futur ministre de l'Agriculture pour l'Est—apparemment il va être longtemps «futur ministre».

Pourrait-il nous dire s'il appuie la demande des 55,000 agriculteurs de l'Est pour que le gouvernement fédéral institue une agence qui s'occuperait du transport, de l'entreposage, des prix, du «contrôle» et de l'achat des grains de provenance pour l'est du Québec ou du Canada?

L'hon. René Tremblay (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, le mémoire de l'UCC de la province de Québec est actuellement à l'étude au ministère de l'Agriculture, et le ministre de l'Agriculture annoncera une nouvelle politique d'ici quelque temps.

(Traduction)

LES SUBSIDES

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 28 octobre, sur la motion de l'honorable M. Gordon, tendant à la formation de la Chambre en comité des subsides, sur l'amendement proposé par l'honorable M. Churchill ainsi que sur le sous-amendement de M. Caouette.

(Texte)

ABANDON DES PROJETS ET INSTALLATIONS DE DÉFENSE

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre du Canada déclarait, le 9 octobre, en parlant précisément de l'entreposage des armes nucléaires au Canada, en réponse à une question du chef de l'opposition actuel:

Si le très honorable député...

et à ce moment-là, le premier ministre parlait du chef de l'opposition actuel,

veut bien soulever cette question au sujet de la motion des subsides, lundi prochain, nous pourrions consulter les dossiers.